



## Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

**Procès-verbal d'une séance extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mercredi 20 décembre 2023 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, soit la salle municipale Réjean-Laporte, 2150 rue Principale, à laquelle sont présents :

**Madame la mairesse :** Sonia Desjardins

**Mesdames les conseillères :** Marie-Michèle Paradis  
Denyse Riquier

**Messieurs les conseillers :** Sébastien Houle  
Michel Mondoux  
Yvan Lapointe  
Patrick Pilon

Est aussi présente, madame Cindy Bélec, directrice générale/greffière-trésorière.

**Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse, Sonia Desjardins.**

### ADMINISTRATION

**1. Ouverture de la séance** par madame la mairesse, Sonia Desjardins à 20h02.

Comme requis par les dispositions du Code Municipal, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée à la suite de la signification à chaque membre du Conseil d'un avis de convocation. Cette séance extraordinaire est exclusivement réservée pour le budget 2024 et le plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026. Considérant que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Patrick Pilon d'adopter l'ouverture de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour se lit comme suit :

#### ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2024
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Il est proposé par Sébastien Houle et appuyé par Michel Mondoux d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**3. Adoption du budget 2024**

**2023-12-334**

Considérant que selon l'article 954 du Code municipal du Québec, « le Conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. »

Considérant la présentation des prévisions budgétaires 2024;

## Budget 2024

	Budget 2024	%
<b>REVENUS:</b>		
Taxes sur la valeur foncière	1 519 473.50 \$	34.85%
Taxes d'égout	35 785.00 \$	0,82%
Gestion BFS	30 000.00 \$	0,69%
Taxes ordures, récupération	156 986.00 \$	3,60%
Compensations tenant lieu de taxes	6 800.00 \$	0,61%
Services rendus aux organismes municipaux	29 640.00 \$	0,22%
Transfert subventions	2 550 374.00 \$	58,50%
Imposition des droits	18 500.00 \$	0,42%
Amendes et pénalités	500.00 \$	0,02%
Intérêts	11 650.00 \$	0,27%
Autre		
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 359 708.50 \$</b>	<b>100%</b>

<b>DÉPENSES</b>		
Conseil	(74 000.00) \$	3,20%
Administration générale	(463 686.50) \$	9,27%
Sécurité publique	(315 015.00) \$	7,31%
Transport	(2 513 315.00) \$	58,31%
Hygiène du milieu	(286 656.00) \$	6,65%
Quote-Part ORH	(5 053.00) \$	0,12%
Santé et bien-être	(35 000.00) \$	0,81%
Aménagement-Urbanisme Dév.Économique	(52 135.00) \$	1,21%
Loisirs-Patrimoine-Culture communautaire	(552 658.00) \$	12,82%
Frais de financement Règlement 401	(14 088.00) \$	0,30%
	<b>(4 311 606.50) \$</b>	<b>100%</b>

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(48 102.00) \$</b>	<b>(48 102.00) \$</b>
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------

Remboursement de la dette à long terme	(15 558.00) \$	32,34%
Fonds de roulement	(29 044.00) \$	60,38%
Réserve financière et fonds réservés	(3 500.00) \$	7,28%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>(48 102.00) \$</b>	<b>100%</b>

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT** - \$ - \$

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Marie-Michèle Paradis que le Conseil de la Municipalité de Saint-Norbert adopte les prévisions financières pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 telles que présentées ci-dessous :

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 4. Adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026

2023-12-335

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024-2025-2026;

Considérant les orientations du Conseil municipal à cet effet;

Projet	Montant	2024	2025	2026	Sources de financement
Projet touristique 'Porte du Nord'	500 000\$	X			MAMH- volet Signature Innovation, Fond du Grand Mouvement Desjardins
Réfection du ch. de Ligne Ste-Anne	2 000 000\$	X			PAVL-PIIRL
Projet Artistique, SOLEIL par Étienne Paquette, ECJPF	750 000\$	X			MCC, PAC rural, Fond du leg
Patinoire couverte réfrigérée	7 000 000\$	X			PAFIRSPA, Desjardins, Député, PAC rural, Fond vert du Canada, TECQ
Rénovation chalet des loisirs	150 000\$	X			Hydro-Qc - Fond vert du Canada
Parc d'exercice extérieur 55 ans et +	25 000\$	X			Programme Nouveaux Horizons pour aînés
Rénovation intérieure ECJPF	400 000\$	X			Conseil du patrimoine religieux du Québec volet 1, PSMMPI
Rénovation salle municipale	1 000 000\$		X		PRACIM, FAC,
Pancarte adresse uniforme et lampadaire de rue	600 000\$		X		Programme MADA, Service Canada
Rénovation et aménagement extérieure ECJPF	800 000\$		X		Desjardins, Fond pour les espaces culturels du Canada
Sentier pédestre Bonaventure	75 000\$		X		Fondation Ghyslaine Guindon, PAFIRSPA volet 2
Golf intérieur	25 000\$		X		Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Terrain pétanque et table échec extérieur, balançoires extérieurs	15 000\$			X	Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Remise en état de l'orgue	1 000 000\$			X	Conseil du patrimoine religieux du Québec – volet 2
Finalisation de la réfection du rang Sud	2 000 000\$			X	PAVL, TECQ

Il est proposé par Sébastien Houle et appuyé par Denyse Riquier d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2024-2025-2026.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 5. Période de questions

Madame la mairesse répond aux questions de citoyens présents.

#### 6. Levée de l'assemblée

**2023-12-336**

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Patrick Pilon, appuyé par Yvan Lapointe et résolu de lever la séance à 21h05.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**Sonia Desjardins**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**Cindy Bélec**  
Directrice générale et greffière trésorière

*Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Sonia Desjardins**  
**Mairesse**